

# **Avis des Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises relatif à la mise en œuvre de la « Garantie pour la jeunesse »**

## **Le cadre :**

L'année passée le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'est établi à 18,8 % au Luxembourg et à 23 % au niveau de l'Union européenne. En considérant ces chiffres, les chefs d'Etat de l'Union européenne ont arrêté un calendrier pour la mise en place d'une « Garantie pour la jeunesse » dans les deux prochaines années. Selon cette mesure, les jeunes de moins de 25 ans se verront proposer une offre de qualité pour un emploi, une formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte de leur emploi.

La mise en œuvre de cette « Garantie pour la jeunesse » doit être faite à travers des plans nationaux.

## **Réponses au questionnaire :**

### **1. *Quelle est votre opinion générale relative à l'idée d'une « Garantie pour la jeunesse » et quelles offres devrait-elle offrir aux jeunes ?***

Étant donné qu'au mois de décembre 2013, 2472 jeunes en dessous de 25 ans étaient au chômage, avec un risque élevé d'être touchés par la pauvreté et l'exclusion sociale, les Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises soutiennent la mise en place de la « Garantie pour la jeunesse », afin de donner des perspectives à la jeune génération. L'objectif de l'initiative doit être celui de l'insertion durable sur le marché de travail et ceci dans les meilleurs délais après avoir quitté l'enseignement ou la perte de leur emploi.

### **2. *Quels aspects relatifs au cadre de vie des jeunes (p.ex. logement, transport) seraient selon vous à considérer comme partie intégrante d'une « Garantie pour la jeunesse » ?***

La « Garantie pour la jeunesse » avec l'objectif d'intégrer à court et à moyen termes les jeunes au marché de travail est une condition nécessaire mais insuffisante pour une vie autonome des jeunes d'aujourd'hui. La mesure doit donc être accompagnée par le droit d'accès à un logement de qualité à prix abordable et à une offre de transport publique satisfaisante pour se rendre au lieu de travail.

**3. Les stages et apprentissage sont-ils des solutions adéquates ?  
Et comment faudrait-il s'y prendre pour optimiser ces outils ?**

Les stages peuvent être un tremplin vers le monde du travail. Surtout pour les jeunes qui sont très éloignés du marché du travail, un stage peut leur permettre de découvrir différents domaines afin de trouver finalement un travail/apprentissage, qui convient le mieux possible à leur compétences. Néanmoins, le législateur doit fixer un cadre pour les stages qui garantit d'une part une rémunération appropriée et qui évite d'autre part la création d'emploi précaire.

**4. Quelles sont selon vous les responsabilités à prendre par les patrons ?**

Les patrons doivent se rendre compte de leur position privilégiée en ce qui concerne la lutte contre le chômage et doivent prendre leurs responsabilités pour offrir un maximum de places de stages et d'apprentissages. D'autant plus ces stages et apprentissages doivent être accompagnés par une réelle perspective d'embauche à la fin des contrats.

**5. Quelles sont selon vous les responsabilités à prendre par les jeunes ?**

Nous soutenons l'idée que chaque jeune doit signer une convention de collaboration qui fixe leurs droits et devoirs. Une convention, qui selon les compétences, intérêts et ambitions du jeune demandeur d'emploi prévoit un parcours à suivre.

**6. Quel rôle incombe aux acteurs professionnels du travail jeunesse ?**

Les acteurs professionnels du travail jeunesse qui sont chaque jour confrontés avec des jeunes sans emploi, doivent être formés afin de les accompagner dans les démarches pour améliorer leurs situations.

**7. Quel rôle incombe aux décideurs politique concernés**

Les décideurs politiques sont obligés de créer des perspectives d'embauche aux jeunes d'aujourd'hui. Ils doivent s'engager pour de bonnes conditions de travail, et lutter contre toute sorte de précarité. L'accent doit être mis sur la relance économique avec la création de nouveaux postes de qualité.

**8. Quelles contributions l'école peut livrer contre le décrochage scolaire ?**

Les raisons pour lesquelles les jeunes quittent prématurément l'éducation ou la formation dépendent des individus. Toutefois, il est possible de déterminer certaines caractéristiques récurrentes. L'abandon scolaire est fortement lié aux difficultés sociales et à un milieu peu instruit. Les enfants issus de milieux socialement défavorisés sont plus susceptibles que les autres jeunes de quitter l'école sans diplôme. Un remède peut être porté à cette situation en fournissant un soutien suffisamment ciblé pour que les élèves puissent surmonter leurs difficultés sociales ou éducatives

afin de poursuivre leur éducation ou leur formation. L'introduction du tutorat, comme prévu dans la réforme de l'enseignement secondaire est donc un pas dans la bonne direction et doit être maintenue.

**9. Quelles améliorations sont nécessaires au niveau de l'orientation scolaire et professionnelle ?**

Afin d'améliorer l'orientation scolaire il est primordiale de mettre à disposition de chaque élève un tuteur avec lequel ils élaborent un parcours scolaire individuel, et ceci selon les compétences et intérêts de l'étudiant. D'autant plus l'école doit se montrer ouvert par rapport aux collaborations avec les entreprises et les partenaires sociaux, car grâce à leur expérience sur le terrain, il est possible de développer ce parcours scolaire de manière coordonnée à l'égard de la réalité sur le marché de travail. En ce qui concerne les services d'orientations à l'ADEM – Agence pour le développement de l'emploi, il est à souligner qu'il faut accorder un nombre suffisant de placeurs spécialisés, qui accompagnent les jeunes en construisant avec eux un parcours personnalisé visant leur insertion sur le marché de travail.

**10. Quelle est selon vous la définition d'un travail digne et de qualité pour les jeunes (p.ex. problématiques des conditions de travail et d'embauche précaires) ?**

Un travail digne est un emploi où l'on respecte les droits des travailleurs et de la sécurité sociale. Un emploi de qualité qui permet aux jeunes de s'épanouir dans leur vie professionnelle qu'au privé. Des bonnes conditions de travail ainsi que des contrats de travail à durée indéterminée pour des salaires justes sont par conséquent une nécessité.

**11. Quels autres aspects sont selon vous cruciaux dans la mise en œuvre de la « Garantie pour la jeunesse » au Luxembourg ?**

Du fait que, les jeunes diplômés des universités se voient aussi de plus en plus confrontés à des périodes de chômage après leurs études, la limite d'âge de 25 ans pour la « Garantie pour la jeunesse » est trop restrictive afin de pouvoir profiter pleinement de cette initiative.

**12. Autres remarques ?**

/